



Dossier de candidature d'exposition 2017

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél fixe.....Tél portable

Mail :@.....

Site internet :

Vous exposez en qualité d'artiste professionnel (spécialité) :

Numéro de Siret obligatoire :

Dates souhaitées :

1. Adhésion à l'association

Chaque exposant doit être à jour de sa cotisation à l'association "Les Artistes de Marols "
Elle est fixée à 20 € pour l'année 2017.

2. Pièces à fournir impérativement :

- Site internet ou photos d'œuvres représentatives de votre travail qui seront exposées
- Une enveloppe timbrée libellée à vos NOM, Prénom et adresse complète pour retour chèque de caution.
- Une pièce justifiant votre n° Siret
- Un chèque correspondant à l'adhésion
- Un chèque correspondant au droit d'exposition
- Un chèque de caution

Attention ! Tout dossier incomplet ne sera pas étudié

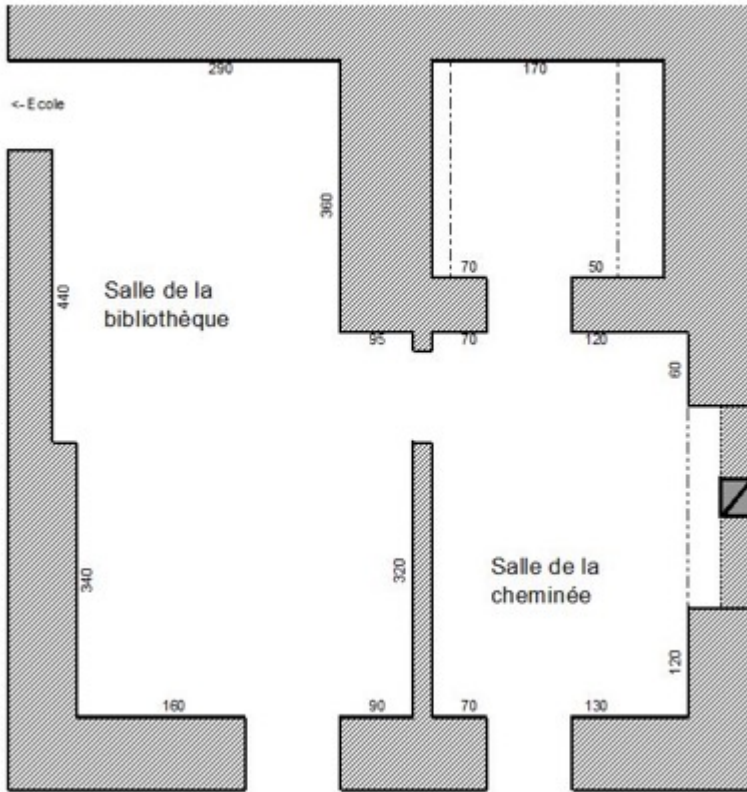
3-Lieux d'exposition :

1 Salles :

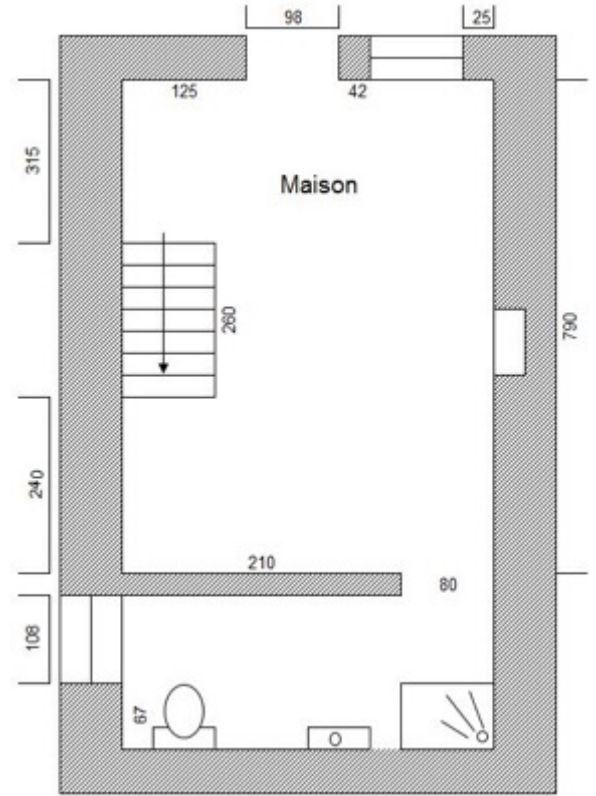
- a) : possibilité d'exposer dans la grande salle de la bibliothèque
- b) : possibilité d'exposer dans la petite salle de la cheminée
- c) : possibilité d'exposer dans la maison

2 A l'extérieur dans le village :

- a) : Sous barnum fourni (dans la limite des possibilités) ou avec votre propre matériel
- b) : Sous abri en partie en dur (Pause Marolaise - Abri des Pèlerins)



Salle de la bibliothèque



Salle de la cheminée



Salle de la maison

4-Possibilités d'exposition :

Les artistes peuvent exposer individuellement ou collectivement (association)

- a) : Le 2ème dimanche de chaque mois (sur Mars, Avril, Mai, Octobre, Novembre et Décembre), tous les dimanches de juillet et d'août ou les jours fériés
- b) : 14 jours continus (de juin à septembre). Toute demande en dehors de cette période pour une exposition sur 14 jours ou plus courte peut être étudiée.
- c) : un week-end en dehors des journées officielles (hors dates ci-jointes)

Il vous sera prêté gracieusement autant de matériel d'accroche que vous le souhaitez (pour les salles uniquement)

5-Horaires d'ouvertures obligatoires

Pour les dimanche ou week-end, vous devez exposer de 10h à 18h.

Pour les expositions de 14 jours, les exposants auront obligation d'assurer l'ouverture au public le samedi de 14h à 18h le dimanche de 10 h à 18h00. Pour les autres jours de la semaine, l'ouverture est laissée au bon vouloir des exposants sachant qu'il en est de même pour les ateliers permanents.

6-Engagement de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à :

- Utiliser les locaux et le matériel mis à sa disposition conformément à leur destination,
- Etre présent lors des heures d'ouverture de la salle d'exposition.
- Veiller à la fermeture à clef de la salle dès qu'il la quitte,
- Prendre connaissance des règles de sécurité préalablement à l'utilisation des locaux,
- Ne pas obstruer les différents accès et les issues de secours,
- A rendre le matériel en bon état.
- A rendre la salle propre

7-Arrivée et départ

L'installation des œuvres peut se faire le samedi (pensez à le signaler sur le dossier) et au plus tard le dimanche à 9h00 et l'ouverture au public à 10h00

Un membre de l'association sera présent pour vous accueillir et voir avec vous pour régler tous les problèmes techniques (clef éclairage jour de garde etc...)

Les artistes doivent être présents jusqu'à 18h00 impérativement (caution !)

8-Caution

Une caution de 100,00 Euro sera demandée à l'exposant. Elle sera envoyée par chèque en même temps que le chèque d'inscription.

Cette caution sera restituée à la fin de l'exposition.

Elle ne sera pas restituée

- en cas de non-respect des heures de présence
- en cas d'annulation moins d'1 mois avant la date d'exposition
- en cas de perte du matériel mis à votre disposition :
 - 1 crochet S : 2 €
 - 1 perlon : 4 €
 - 1 crochet : 4 €
 - 1 gros S : 4 €
- en cas de dégradation des locaux
- en cas de non-respect des horaires d'ouvertures
- en cas de non nettoyage de la salle (25 € sera retenu sur la caution)

9-Assurance :

Les exposants se doivent de contracter une assurance couvrant leur responsabilité au regard des accidents et incidents pouvant être liés à leur activité. Ils peuvent également contracter une assurance contre les risques de vol et d'endommagement de l'équipement et des objets exposés. L'accrochage se fait sous l'entière responsabilité de l'artiste ainsi que tout ce qui en découle.

Les artistes de Marols déclinent toutes responsabilités

10. Communication, publication :

Pour nous permettre de promouvoir vos expositions, il est impératif que vous nous communiquiez une photo d'une de vos œuvres représentatives de votre exposition. Cette photo nommée à votre nom au format jpeg sera envoyée par

Mail à : michael.chazelle@outlook.fr

11. Vernissage :

Un vernissage est possible

2 possibilités :

a) Organisé par les artistes de Marols :

Vernissage du terroir à 4,50 € par personne (produits du terroir : amuses bouches et boissons)

b) Organisé par vos propres soins

Le vernissage aura lieu le dimanche à 11 h pour des raisons d'organisation et de logistique.

12-Tarifs et récapitulatif :

Cochez vos souhaits

- | | |
|---|-------|
| <input type="checkbox"/> Adhésion obligatoire (chèque à part, encaissement à réception) | 20 € |
| <input type="checkbox"/> Un week-end hors ouverture officielle (Salle de la cheminée) | 20 € |
| <input type="checkbox"/> Un dimanche (tous lieux confondus) | 20 € |
| <input type="checkbox"/> Un week-end | 30 € |
| <input type="checkbox"/> Salle de la cheminée pour 14 jours | 80 € |
| <input type="checkbox"/> Salle de la bibliothèque pour 14 jours | 80 € |
| <input type="checkbox"/> La maison pour 14 jours | 80 € |
| <input type="checkbox"/> Exposition 1 mois (en fonction des disponibilités) | 160 € |
| <input type="checkbox"/> Vernissage pour personnes x 4.50 € | |

En cas de vernissage, l'association s'engage à créer des cartons d'invitation virtuels et à les envoyer à son listing gratuit

Total

- | | |
|---|------|
| <input type="checkbox"/> Caution (dans tous les cas et chèque à part) | 100€ |
|---|------|

Attention : Faire un chèque pour chaque case cochée libellé à l'ordre des « Artistes de Marols »

Si vous ne faites qu'un chèque pour l'ensemble il sera encaissé à réception de votre dossier.

Si vous souhaitez exposer en extérieur, veuillez nous préciser :

- J'ai besoin d'un barnum
- Je viens avec mon matériel

12- Dates d'exposition :

Le 12 mars 2017 : Ouverture des ateliers

Le 9 avril 2017 : Ouverture de la saison culturelle des artistes de Marols

Le 14 mai 2017 : fond d'atelier des artistes

Le 11 juin 2017 : La couleur dans Marols

Les 1 et 2 juillet 2017 : Ouverture des ateliers (exposition sous barnum)

Les 8 et 9 juillet 2017 : Ouverture des ateliers

Les 15 et 16 juillet 2017 : Ouverture des ateliers

Les 22 et 23 juillet 2017 : Ouverture des ateliers

Les 29 et 30 juillet 2017 : Ouverture des ateliers

Les 5 et 6 août 2017 : Ouverture des ateliers

Les 12 et 13 août 2017 : Ouverture des ateliers

Les 19 et 20 août 2017 : Ouverture des ateliers

Les 26 et 27 août 2017 : Ouverture des ateliers

Les 9 et 10 septembre 2017 : Weekend des sculpteurs

Les 7 et 8 octobre 2017 : Weekend des photographes

Le 12 novembre 2017 : Ouverture des ateliers

Possibilités sur d'autres dimanches notamment l'été, pour cela contacter une des personnes responsables et bien noter votre demande de date au début du document.

Exposition par quinzaine :

Du 15 avril au 1 mai 2017

Du 8 au 21 juillet 2017

Du 22 juillet au 4 août 2017

Du 5 août au 18 août 2017

Du 19 août au 1 septembre 2016

13. Personne à contacter :

Pour toute question, il est possible de contacter :

- Fabrice DALUSEAU au 06 85 31 27 61 ou par mail : daluseaufabrice@gmail.com
- Bénédicte SERRE au 06 62 14 73 58 ou par mail : benedicteserre@live.fr

Je soussigné :

Atteste avoir pris connaissance des 6 feuillets

Fait à le

Signature

Document à renvoyer complété et signé à :

M. Daluseau Fabrice
Rue des fortifications
42560 MAROLS
Tel: 06 85 31 27 61